MAI 2023 N°32

safer Nouvelle-Aquitaine

Paroles de foncier

Le PÉRIODIQUE de la transmission réussie, édité par la Safer en Nouvelle-Aquitaine

ÉDITO

Foncièrement engagés !

Le contexte international perturbé, qui génère des dérèglements sur les marchés, financiers, de l'énergie, des matières premières... complique les reprises d'exploitation par les candidats à l'installation. La transmission de certains biens se heurte également à des filières en tension, notamment aviculture de plein air, viticulture bordelaise ou encore élevage bovin. Plus que jamais la Safer et ses partenaires doivent renforcer l'accompagnement de ces filières, que ce soit pour faciliter l'accès au foncier ou pour sécuriser les transmissions. Les témoignages de ce numéro de Paroles de Foncier viennent illustrer les nombreuses initiatives collectives mises en œuvre autour de la transmission d'exploitations d'élevage, que ce soit sur le financement ou le volet sanitaire.

Et pourtant les marchés fonciers sont restés très dynamiques en 2022. Cette dynamique trouve notamment son fondement sur l'explosion des enjeux et des projets : multiples sollicitations des acteurs des énergies nouvelles, l'arrivée massive de porteurs de projets en milieu rural, l'urgence et la multiplication de certains besoins liés à l'environnement, à la gestion de l'eau et aux compensations environnementales... Autant d'enjeux autour de l'avenir du monde rural sur lesquels ensemble, nous nous devons d'agir et sur lesquels la Safer est mobilisée : foncièrement engagés !

Patrice COUTIN
Président de la Safer Nouvelle-Aquitaine

PAROLES DE PRO

› De salariée à éleveuse, Marion Billaud a vite franchi le pas p.2

PAROLES DE PARTENAIRES

› Un puzzle foncier pour lutter contre la tuberculose bovine p.4

PAROLES D'EXPERTS

› Transmission d'élevage : comment éviter le drame sanitaire ? p.6

Paroles de pro

› De salariée à éleveuse, Marion Billaud a vite franchi le pas

C'est après seulement 6 mois de salariat agricole, que Marion Billaud est devenue gérante de sa ferme dans le Nord des Deux-Sèvres. Une rapidité rendue possible grâce aux leviers de la Safer pour accéder aux terres, notamment le portage foncier.

Si l'installation en agriculture prend généralement deux à trois ans, Marion Billaud, agricultrice depuis un an, a franchi les étapes en mode accéléré. C'est à Saint-Amand-sur-Sèvre, au cœur du bocage, entre les successions de prairies et de haies, que se tient sa ferme. En ce début de printemps, les brebis sont encore à l'intérieur des bâtiments afin de mettre bas leurs premiers agneaux en toute sécurité. Marion remet le foin tombé par terre dans les auges en bois, fabriquées avec l'aide de son père. *« Les brebis trient le foin, elles vont chercher celui d'en dessous et en mettent la moitié par terre. Je vais devoir installer un filet »*, réfléchit l'éleveuse, qui semble avoir passé toute sa vie à prendre soin de ses animaux.

« JE CHERCHAIS UN RYTHME DE VIE DIFFÉRENT ET J'AVAIS EN TÊTE LE PROJET DE M'INSTALLER »
M.B

Marion au milieu de ses brebis de race Romane, venues tout droit du Lot. Elles constituent la moitié du troupeau, l'autre moitié étant de race vendéenne, commune dans la région.

Ce n'est pourtant qu'en juin 2022 que les premières brebis sont arrivées dans le bâtiment, autrefois occupé par un élevage de vaches. Il y a deux ans à peine, Marion travaillait encore à l'usine. *« J'avais besoin de changer d'air, d'être dehors »*, déclare celle qui a fait des études agricoles pour travailler initialement dans le milieu du cheval. *« J'étais sur les routes pendant sept ans à conduire des poids lourds avant de retourner à l'usine. Je cherchais un rythme de vie différent et j'avais en tête le projet de m'installer. Je voulais d'abord être salariée plusieurs années. J'en ai parlé à des agriculteurs du coin et l'un d'eux m'a embauchée… six mois ! Je me suis installée juste après. »*

Une opportunité s'est en effet présentée avec le départ à la retraite de Gérard Rousselot, éleveur de charolaises dans la même commune. Il cédait une exploitation agricole de 36 hectares, ainsi que des bâtiments, mais Marion n'était pas la seule intéressée.

Gérard Rousselot (à gauche) a cédé sa ferme à Marion Billaud (au milieu), grâce à l'accompagnement de la Safer et de son conseiller Martial Créon (à droite).

Une nouvelle page

L'agriculteur pour qui Marion travaillait, Didier Gaborit, a d'abord cherché à se positionner pour reprendre les terres et pouvoir ainsi embaucher la jeune femme sur la durée. C'était sans compter sur une ferme voisine qui souhaitait s'agrandir et diversifier son activité.
La concurrence a fait monter le prix des terres, décourageant Didier, qui a invité Marion à se positionner seule, en tant que jeune agricultrice. *« Je lui ai fait répéter plusieurs fois ! se souvient-elle en souriant. Je ne pensais pas qu'une opportunité se présenterait aussi tôt. Toute ma famille m'a encouragée à la saisir. »*

Pour faire face à la concurrence, Marion s'est tournée vers la Safer : *« Je ne pouvais pas suivre la hausse du foncier, sinon ça finissait en vente aux enchères, celui qui pouvait monter remportait les terres. »* La Safer évalue et achète alors les 36 hectares afin d'arrêter la spirale de la spéculation. Alors commence la « procédure Safer » : publicité légale, dépôts des candidatures et rencontre avec le conseiller foncier pour récolter les argumentaires et motivations de chaque demandeur…
Le Comité Technique Départemental de la Safer a ensuite examiné toutes les candidatures, et a finalement émis un avis en faveur du projet d'installation de Marion Billaud, en hors cadre familial. *« Je préférais que la ferme soit reprise par quelqu'un qui s'installe plutôt qu'elle parte à l'agrandissement. Il y a encore de l'élevage dessus, c'est bien »*, témoigne le cédant Gérard Rousselot, satisfait.

Alléger l'investissement

La Safer est toujours propriétaire des terres, que l'éleveuse pourra acheter lorsqu'elle aura la capacité d'investir à nouveau. *« Je devais reprendre les bâtiments et acquérir un cheptel. Avec le foncier en plus, la banque n'aurait pas suivi »*, assure Marion, approuvée par le conseiller Safer : *« Le principe du portage foncier est d'éviter, dès le début du projet, un investissement conséquent pour le nouvel installé. »*

En plus de différer l'achat, les frais d'acquisition et la taxe foncière sont pris en charge par les aides de la Région Nouvelle-Aquitaine. *« On fait un bilan à cinq ans pour voir si le jeune agriculteur se sent prêt et on décide de renouveler ou non le portage »*, poursuit-il. D'ici là, la Safer met le foncier à la disposition de Marion en contrepartie d'un acompte annuel qui sera soustrait sur l'achat des terres à la fin de l'opération. La Safer ne réévalue pas le bien à la fin du stockage. *« À terme, j'achèterai les terres au prix fixé au départ. »*

Pour acquérir ce troupeau de 237 têtes, Marion a bénéficié d'un autre soutien, celui de Ovicap, le pôle ovins et caprins de la coopérative agricole Cavac. *« Leur plan Avenir Élevage m'a permis d'étaler le financement du cheptel sur cinq à six ans. Ils me prélèvent sur la vente des agneaux. »* Un suivi personnalisé par une technicienne ainsi que les conseils d'un vétérinaire complètent l'offre du groupement, qui assure une plus-value sur la vente de 70% à 80% des agneaux grâce au signe de qualité Label Rouge.

> « DANS LE CAS DE MARION, IL Y AVAIT UNE FERME VIABLE À REPRENDRE, UN CÉDANT QUI LA SOUTENAIT, UNE EXPÉRIENCE EN TANT QUE SALARIÉE ET SURTOUT, BEAUCOUP DE MOTIVATION. »
>
> S.B

Pour bénéficier de cet accompagnement global, Ovicap étudie soigneusement les profils des porteurs de projet : *« Nous voulons installer des jeunes, mais sur des projets viables, pose Steven Bretaud, responsable de Ovicap. Sur cinq projets, un à deux aboutissent. Dans le cas de Marion Billaud, il y avait une ferme viable à reprendre, un cédant qui la soutenait, une expérience en tant que salariée et surtout, beaucoup de motivation. C'est ce qui fait la différence. »*

Marion est catégorique : *« Sans l'aide de la Safer et de Ovicap, je n'aurais pas pu m'installer »*. Après avoir bichonné ses brebis le temps de leur gestation, elle s'apprête maintenant à faire face à une période d'intense activité, celle des mises-bas, et dans quelques mois, elle pourra vendre ses premiers agneaux.

Publié le 13/04/2023
sur Aqui.fr par Léa Calleau

Paroles de partenaires

› Un puzzle foncier pour lutter contre la tuberculose bovine

Face à la tuberculose bovine, il existe des plans de lutte et des protocoles de biosécurité. Un combat difficile, qui encourage les acteurs impliqués à tester de nouveaux dispositifs et à élargir aux partenaires du foncier.

Sylvie Chevallier, conseillère départementale de la Dordogne témoigne : *« Avec la tuberculose bovine qui nous frappe, ce sont de véritables drames qui sont vécus dans le département »*. La Nouvelle-Aquitaine porte en moyenne 80 % des foyers recensés chaque année au niveau national. Deux départements se démarquent : les Pyrénées-Atlantiques et la Dordogne. *« Au sein des départements les plus touchées, il y a des micro-zones où plus de 50 % des troupeaux ont été contaminés les 5 dernières années »*, décrit Françoise Garapin, vétérinaire, chargée de mission tuberculose bovine au sein du service alimentation de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine. Autrement dit des zones de circulation du bacille tuberculeux où les divers moyens de biosécurité peinent à faire reculer l'épidémie.

Les contacts entre troupeaux sont un des facteurs principaux de la transmission de la maladie. Or les zones les plus touchées ont souvent un parcellaire très imbriqué. Ce qui augmente le risque de transmission lors du déplacement d'un troupeau d'une parcelle à une autre, ou de contacts entre animaux de parcelles voisines. Regrouper les troupeaux pour amoindrir les risques de contacts, apparaît donc comme une piste complémentaire de lutte contre la maladie.

> « C'EST UNE INNOVATION CAR LA SAFER N'ÉTAIT ENCORE JAMAIS INTERVENUE SUR UN ASPECT SANITAIRE »
>
> N.P

Afin de confirmer cette intuition, une étude d'opportunité foncière a été réalisée par la Safer en 2021 sur une des micro-zones identifiées par la DRAAF, autour des communes de Saint-Saud-Lacoussière, Saint-Martin-de-Fressengeas et Saint-Jory-de-Chalais, au Nord de la Dordogne.

« L'intérêt de proposer une animation foncière visant à mener des restructurations amiables pour lutter contre la tuberculose bovine, a été confirmé par l'enquête, puis validé par nos partenaires », se rappelle Nathalie Perelle, coordinatrice de la mission à la Safer Nouvelle-Aquitaine. *« Une réelle innovation car la Safer n'était encore jamais intervenue sur un aspect sanitaire »*. L'animation a été financée par l'État, la Région, le Département et la Safer Nouvelle-Aquitaine.

À compter de l'été 2022, le conseiller foncier de la Safer sur place n'a pas chômé. *« Je suis allé à la rencontre des 47 exploitants de la zone, pour recenser les échanges qu'ils considéraient comme possible »*, explique Alain Brun. Désigné comme interlocuteur unique sur le sujet de la biosécurité autour de la tuberculose bovine, les éleveurs lui ont remonté leurs attentes : *« des points de contact existants, la mise en sécurité des abreuvements, ou à l'inverse l'absence de point d'eau selon les échanges qui pouvaient être imaginés, le souhait d'implanter une haie entre deux parcelles… »* Des éléments qu'il a fait suivre à la Chambre d'agriculture en vue de trouver des subventions pour leur mise en place.

C'est afin d'éviter les contacts entre animaux de différents troupeaux, qu'une expérimentation de restructuration foncière en complément de mesures de biosécurité, a été menée en Dordogne.

Trois types d'échanges amiables

Après ces discussions, 34 exploitants étaient prêts à de potentiels échanges. Mais sur ce territoire globalement morcelé, sont présents à la fois des exploitants propriétaires de leur foncier et de nombreux propriétaires bailleurs. *« Sur des îlots d'un hectare on peut parfois trouver deux à trois propriétaires »*, souligne-t-il. De quoi compliquer sa tâche de médiateur.

Au total, trois types d'échanges ont été proposés. Premièrement, des échanges de parcelles entre propriétaires exploitants ; *« le plus simple, car il y a moins d'interlocuteurs et ils connaissent les risques »*. Deuxième proposition : des échanges de parcelles en location. Le propriétaire change de fermier, *« par la résiliation d'un bail et la conclusion d'un nouveau bail avec un autre fermier »*. Enfin, pour les propriétaires refusant de changer de fermier, des échanges de cultures. Le bail demeure en l'état, mais avec l'accord du propriétaire, le terrain est mis à disposition d'un autre exploitant. *« À chaque fois, souligne Alain Brun, l'objectif était de rassembler les parcelles en favorisant les séparations entre les cheptels par des chemins ou des routes, et non plus un simple fil électrique ».*

« Une dynamique est créée et des aménagements continueront à se faire ! »

A.B

Une démarche au plus près du terrain qui a suscité l'enthousiasme des partenaires et qui en explique, selon eux, un succès *« plus important que ce que les chiffres pourraient laisser paraître »*. Au final, *« 9 exploitants et 19 comptes de propriété ont par leurs échanges, permis de restructurer 29 ha de parcelles. C'est 400 m de fil à fil supprimés »*, synthétise Nathalie Perelle. Les principaux freins : le sentiment d'inéquité dans certains échanges ou le refus des propriétaires de changer de fermiers.

Alain Brun, qui a accompagné les réussites jusque devant le notaire, est plein d'espoir. *« On a suscité des évolutions dans la tête des gens sur la question sanitaire. Une dynamique est créée et des aménagements continueront à se faire ! »*. L'humain au centre, la démarche amiable et le lancement d'une dynamique, voilà les points forts mis en avant par les partenaires. S'ajoute aussi, insiste Françoise Garapin *« l'intérêt technique du dispositif, en complément évidemment des autres mesures de biosécurité ».*

1 million d'euros pour des investissements en biosécurité

Un sentiment d'efficacité partagé par la Région Nouvelle-Aquitaine qui a associé la Safer dans le lancement de diagnostics de biosécurité, auprès de 200 agriculteurs de 26 communes, en partenariat avec les GDS. *« Il s'agit de perpétrer cette dynamique autour du foncier »*, indique Nathalie Perelle. Une enveloppe globale de 250 000 € à laquelle la Région contribue à hauteur de 200 000 €. Les collaborateurs d'Alain Rousset à la Région annoncent que les élus régionaux auront, le 9 mai, à se prononcer sur l'élargissement de ces diagnostics de biosécurité à la Haute-Vienne, aux Landes et aux Pyrénées-Atlantiques, complétés d'un accompagnement à des investissements en biosécurité pour un million d'euros. *« Y compris des échanges de parcelles qui ne seraient pas forcément agro-équivalentes »*, précise la Région.

Publié le 19/04/2023 sur Aqui.fr par Solène Méric

Paroles d'experts

› Transmission d'élevage : comment éviter le drame sanitaire ?

Du point de vue sanitaire, céder ou acquérir un cheptel ou un élevage est un moment clef dont il ne faut rien négliger. Décryptage des enjeux et bonnes pratiques par Christelle Roy, Directrice du Groupement de Défense Sanitaire (GDS) de la Corrèze.

Christelle Roy, Directrice du Groupement de Défense Sanitaire (GDS) de la Corrèze

Les Groupements de défense sanitaire interviennent-ils lors de l'installation d'un jeune éleveur ?

Christelle Roy : Les GDS interviennent dans les formations de préparation à l'installation. On présente les différents partenaires sanitaires, afin d'éviter les confusions entre services vétérinaires, labos, GDS, EDE, etc. On rappelle aussi notre rôle de coordination de toutes les démarches de surveillance des maladies réglementées mais aussi, au-delà des missions de service public qui sont dues à tous, nos services ajoutés pour nos éleveurs adhérents : suivi des maladies non réglementées, apport de garantie, surveillance du parasitisme, audits d'élevage, etc. Avoir une formation initiale et des compétences solides, ne suffit pas pour avoir une bonne connaissance de l'outil, des animaux qu'on reprend et des antécédents. Pourtant c'est primordial.

Quels sont les potentiels risques face à ces méconnaissances ?

C.R. : Il y en a plusieurs. On peut se retrouver avec des animaux dont les antécédents sanitaires font qu'hélas, ce n'est parfois pas viable du tout. Car certaines maladies s'expriment de façon plus ou moins visible. Dans un environnement très cadré, la para-tuberculose par exemple peut s'exprimer « à bas bruit ». Un jeune qui s'installerait, sans savoir que cette maladie est présente antérieurement dans le troupeau, et qui modifierait les pratiques d'alimentation, d'assolement ou qui installerait une ventilation différente, peut littéralement aller dans le mur. Le risque peut aussi se révéler en amenant de nouveaux animaux dans un troupeau pré-existant où l'immunité à une maladie déjà présente est solide. Chez ces animaux naïfs, ça va exploser. L'investissement génétique va être mis à mal parce que les jeunes peuvent exprimer ces maladies de façon très violente, voire en mourir. L'équipement est un autre cas typique de problématique. Si un jeune découvre a posteriori que le bâtiment n'était pas parfaitement aux normes, ou dans un périmètre classé et qu'il ne peut pas faire les aménagements qu'il envisageait, ça peut aussi être vraiment lourd. Enfin le plan génétique. Par exemple, si un repreneur garde les filles d'un élevage tout juste acquis pour des reproductions en broutard, en n'ayant pas à l'idée que c'étaient des animaux sélectionnés pour une production courte de veaux de lait par son prédécesseur, ça peut être une catastrophe. Ces animaux ne sont absolument pas programmés pour la reproduction alors qu'ils étaient parfaitement orientés génétiquement pour la production antérieure. Le plus souvent c'est de la méconnaissance, mais avec parfois des drames à la clef pour les repreneurs.

Quelle est la bonne démarche pour éviter ça ? Du côté du cédant, du côté des jeunes ?

C.R. : Il faut agir des deux côtés.

Les structures agricoles proposent de plus en plus un accompagnement en amont au cédant pour remettre aux normes ou améliorer la situation sanitaire de la structure à céder.

Après, je recommande d'avoir une phase de transmission pour expliquer les choses. La présence d'une pathologie n'est pas forcément rédhibitoire quand on en connaît les mécanismes de gestion. Mais il faut savoir en toute connaissance de cause, ce qu'on reprend, les contraintes, les avantages éventuels, ce qu'on pourra en faire ou pas.

Les structures d'accompagnement, permettent aux jeunes de ne pas élaborer leur projet seul, c'est tout l'intérêt aussi de la collaboration entre la Safer NA et la FRGDS Nouvelle-Aquitaine.

Que prévoit ce partenariat ?

C.R. : Il propose des outils pour que les GDS accompagnent les jeunes qui s'installent, pour qu'ils sachent sur le plan sanitaire, génétique, mais aussi sur le plan alimentation et par rapport aux bâtiments qu'ils reprennent ; les avantages et inconvénients. Cela peut se faire soit par un simple bilan sanitaire documentaire, déjà utile, soit avec un travail global et approfondi de biosécurité sur l'élevage, avec des coûts qui ne sont pas les mêmes.

« LES STRUCTURES AGRICOLES ACCOMPAGNENT LES CÉDANTS DE PLUS EN PLUS EN AMONT. »

C.R

INSTALLATION ET ÉTAT SANITAIRE DES CHEPTELS

Depuis 2022, une convention de partenariat lie la Safer Nouvelle-Aquitaine et la Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire. Objectif : permettre aux nouveaux installés en élevage une reprise dans les meilleures conditions. Les deux structures s'engagent à collaborer pour informer les cédants et les repreneurs potentiels de l'état sanitaire du cheptel lors des projets de transmission des exploitations d'élevage.

Franck Daubin, président de la FRGDS, à l'occasion de la signature de la convention, le 2 mars 2022 sur le Salon International de l'Agriculture de Paris : *« Le sanitaire animal, c'est la cheville ouvrière de l'élevage. De plus en plus de nouveaux installés sont non issus du milieu agricole et ne maîtrisant pas toutes les composantes sur l'état sanitaire des cheptels à reprendre ».*

Depuis cette convention de mars 2022, les GDS voient-ils passer plus de dossiers ?

C.R. : Les jeunes, on les voyait déjà. La difficulté, pour nous, c'était d'atteindre le cédant. Cette convention nous place en interlocuteur du binôme cédant-repreneur et surtout, nous donne le droit de communiquer.

Sur le bilan chiffré, le dispositif est récent, il n'y a pas de grosse demande, et peut-être peu de préoccupations aussi, ce qu'on regrette vivement. Il faut faire connaître ce dispositif, qui sécuriserait beaucoup de reprises, toutes espèces confondues.

Cela vaut aussi pour les néo-ruraux qui reprennent des bâtiments pour y installer des chèvres de compagnie, ou autres. Avec une vision du sanitaire et de l'outil, ils s'éviteraient parfois des problèmes lourds à gérer quand on en n'a pas l'expérience. Avec un parasitisme résistant, on peut perdre tous ses animaux. L'impact financier ne sera pas majeur, mais sentimentalement ça peut être une catastrophe.

Publié le 14/04/2023
sur Aqui.fr par Solène Méric

« Lors de la transmission d'un cheptel, il faut avoir une bonne connaissance de l'outil, des animaux qu'on reprend et des antécédents. C'est primordial », **appuie Christelle Roy**

Des paroles aux chiffres

› 2022 : un marché foncier rural qui reste dynamique

Si le marché foncier rural de 2022 reste dynamique en termes de surfaces vendues, il se contracte légèrement en termes de valeurs échangées (-4 %) par rapport à 2021.

Les chiffres clés 2022 du marché foncier rural

63 490
transactions enregistrées
(-5%)

144 628 ha
mis sur le marché
(+1%)

6 884 M€
échangés
(-4%)

Le marché foncier agricole représente 61% du marché foncier rural en surfaces vendues et 21 % en valeurs. Il poursuit sa hausse en surfaces (+6 %) et reste stable en terme valeurs échangées par rapport à 2021.

Les marchés fonciers non agricoles (résidentiel, construction, loisirs), après 2 années de forte progression, observent une baisse en surfaces vendues (-13 %) et en valeurs (-4 %).

Le marché foncier forestier se contracte également, de -2 % en surfaces et -21 % en valeurs par rapport à 2021, tout en restant à des niveaux élevés par rapport aux années précédentes.

Dans le cadre de leurs obligations légales, les notaires informent chaque année la Safer de plus de 60 000 projets de vente en milieu rural en Nouvelle-Aquitaine. Ces informations, collectées, redressées et consolidées, permettent à la Safer d'analyser les marchés fonciers ruraux et d'observer l'évolution des prix des terres, des prés et des vignes sur son territoire. Chaque année, dans le cadre de sa mission de transparence, la Safer diffuse une série d'indicateurs lors d'événements régionaux et départementaux.

Contacts

Charente
51 impasse Louis Daguerre, CS 42323
16023 Angoulême Cedex
Tél. : 05 45 61 15 11

Charente-Maritime
10 rue des Vacherons, CS 20080
17103 Saintes Cedex 3
Tél. : 05 46 93 16 90

Corrèze
Immeuble Interconsulaire, « Le Puy Pinçon »
Tulle Est, BP30, 19001 Tulle Cedex
Tél. : 05 55 21 55 73

Creuse
28, avenue d'Auvergne, Immeuble MSA
23000 Guéret
Tél. : 05 55 52 41 15

Dordogne
1165 route de Charbonnieras
24660 Coulounieix-Chamiers
Tél. : 05 53 02 56 40

Gironde
16 avenue de Chavailles, CS 10235
33525 Bruges Cedex
Tél. : 05 56 69 29 99

Landes
584 avenue du Corps Franc Pommies
40280 St Pierre du Mont
Tél. : 05 58 46 59 59

Lot-et-Garonne
271 Rue de Péchabout
47008 Agen Cédex
Tél. : 05 53 95 19 19

Pyrénées-Atlantiques
• **BÉARN**
18 avenue Louis Sallenave, CS 90605
64006 Pau Cedex
Tél. : 05 59 90 34 20

• **PAYS BASQUE**
Place Jean Errecart
64120 Saint-Palais
Tel : 05 59 65 88 10

Deux-Sèvres
347 avenue de Limoges, CS 68640
79026 Niort Cedex
Tél. : 05 49 77 32 79

Vienne
30 rue Gay Lussac
86000 Poitiers
Tél. : 05 49 61 12 03

Haute-Vienne
« Les Coreix » - BP 2
87430 Verneuil-sur-Vienne
Tél. : 05 55 48 09 23

contact@saferna.fr
www.saferna.fr
www.proprietes-rurales.com

KG2 créative & pertinente Crédit photo : Aquilfr, Safer NA